

Est-il vrai, est-il logique de dire que les traités de commerce en soient la cause principale ? Je réponds, Non ; car non seulement la crise est générale, mais elle existe même là où l'on a conservé la protection, (C'est vrai !) Il y a plus ; elle s'étend à toutes les industries, à celles qui n'ont rien à perdre ou à gagner avec le traité, elle s'étend au commerce ; elle est financière en même temps que commerciale et industrielle.

En troisième lieu, dans tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet par les représentants des intérêts manufacturiers, je trouve que ce n'est pas surtout le traité de commerce qu'ils accusent ; mais chacun met en avant une cause spéciale et particulière, indépendamment des traités et des abaissements de tarifs.

Les filateurs de coton d'abord. Il est impossible d'apprécier les effets du traité de commerce sur un produit où la matière première entre pour les deux tiers de la valeur, à ce que je crois, quand le prix de cette matière a subi des variations aussi considérables que celles auxquelles elle a été soumise dans ces dernières années, et que de 60 francs elle est montée à 350, redescendue à 85, pour s'élever encore de 50 0/0.

En outre, la cause principale à laquelle les filateurs de coton attribuent leurs souffrances à tort ou à raison, c'est l'admission temporaire des tissus destinés à la réexportation après qu'il aurait été teints en France. Ils insistent sur ce point, et non sur l'abaissement des droits.

J'arrive à Roubaix, Roubaix souffre et son représentant vous a exposé avec éloquence ses souffrances. Mais à ces souffrances n'est-elle pas une cause due à fait étrangère à l'abaissement des tarifs et toute naturelle ? Oui : Roubaix, voyant que le coton manquait, s'était lancé à perte de vue dans la fabrication de la laine.

M. Thiers. Ce n'est pas exact. M. Emile Ollivier. M. Thiers me dit que ce n'est pas exact, moi je maintiens que cela est exact.

M. Thiers. Mais... (Vive interruption.) M. Emile Ollivier. Je commence à craindre que M. Thiers ne veuille me traiter comme un tissu étranger et me prohiber entièrement. (Rire général.)

Roubaix, croyant à la durée de cette prospérité pour l'industrie de la laine, a créé un nombre considérable de fabriques, pour plus de 80 millions, dit-on. Lorsque le coton a reparu il y a eu un excès de production, et de là les malheurs de la situation actuelle.

Il en a été de même pour la filature du lin. On a porté de 400,000 à 700,000 le nombre des métiers. Il en est résulté, comme à Roubaix, un encombrement énorme, lorsque les affaires de coton ont recommencé.

Quant aux fers, j'ai lu et étudié avec une grande attention tous les mémoires émanant des maîtres de forges, et notamment ceux des maîtres de forges de la Champagne. Ils se plaignent moins de l'abaissement des tarifs que du système des acquits à caution. Ils n'en attaquent pas même le principe, mais seulement les abus frauduleux qu'on tolère. Ils réclament en second lieu contre l'élévation des frais de transport qui font payer trop cher la houille. Ils demandent qu'on achève les canaux, qu'on abaisse les tarifs des chemins de fer ; je me joins à eux pour le demander. (Très-bien !)

Comment donc voulez-vous, malgré toute la sympathie que nous inspirer l'industrie nationale, que nous accueillions avec une grande ferveur les plaintes des protectionnistes, lorsque, en dehors de l'abaissement des tarifs, nous trouvons deux causes pour expliquer la crise incontestable qu'il traversent : une cause générale en Europe, et pour chaque industrie une cause spéciale qui se combine avec la cause générale pour la rendre plus maligne et plus intense ? (C'est cela ! — Très-bien ! très-bien !)

Où hier la logique n'existe pas, ou bien voilà des réponses péremptoires. Il en existe d'autres plus fortes encore d'abord l'aveu des plaignants, l'aveu des défenseurs de la protection ; il n'en est pas un seul qui ait osé demander l'exhaussement des droits.

M. Thiers. Pardon ! M. Emile Ollivier. M. Thiers est le premier à en convenir car, dans son discours, il a dit qu'il ne le demandait pas. (On rit.)

M. Thiers. Pas pour le moment. M. Emile Ollivier. Le moment seul m'intéresse, car je ne puis savoir ce que vous direz dans l'avenir. (On rit.)

Il y a plus, l'industrie est divisée en deux camps, et s'il est des industriels qui se disent ruinés, il en est qui se disent enrichis. Je ne parle pas de M. Jean Dollus que je ne connais pas, et dont le témoignage a été contesté. Mais je vois dans un document signé de M. Hertzog, que M. Thiers lui-même a cité avec confiance, les phrases que voici : « Nos établissements peuvent supporter toutes les luttes... Si je ne consultais que l'intérêt personnel, je demanderais la plus grande liberté commerciale, la suppression de tous les privilèges, et le remplacement des droits protecteurs par de simples droits fiscaux. » Il est vrai qu'il ajoute : « La suppression de la concurrence intérieure, compenserait la concurrence étrangère. »

M. Ernest Picart. Ah ! voilà ! M. Emile Ollivier. Oui, voilà. Voulez-vous donc dans l'intérêt de quelques petits établissements, condamner le pays à n'avoir que la filée au rouet, comme au temps de nos grand-mères ? (Très-bien ! très-bien ! sur plusieurs bancs.)

Oui, il est des industriels qui se déclarent satisfaits. On ne voit pas pas cela

seulement en Alsace, mais à Reims et dans beaucoup d'autres villes industrielles. Ainsi personne ne demande le rétablissement des droits, et beaucoup s'en déclarent satisfaits.

Je ne veux rien dire qui ne soit sympathique aux industries qui souffrent ; mais lorsque j'entends invoquer la détresse de tel ou tel industriel, je voudrais bien qu'on me prouvât d'abord qu'il a été irréprochable dans son administration. (Nouvelles marques d'approbation.)

Est-ce donc que les industriels ont la prétention d'être garantis par les lois économiques contre toutes leurs fautes et contre toutes les chances défavorables ? Si vous voulez que leur témoignage soit convaincant, il faudrait d'abord savoir s'ils ont été habiles ; il faudrait démontrer qu'ils n'ont été ni maladroits, ni imprudents, ni paresseux. Un négociant anglais qui ferait du vin en cultivant la vigne dans des terres, souffrirait, et il en serait de même d'un maître de forges qui s'établirait sur le Puy de Dôme. Eh bien, leur ruine n'étonnerait personne. (Rires d'approbation.)

Tout cela ne constitue qu'une preuve en quelque sorte négative ; mais il est établi pour moi, après les remarquables discours de M. le ministre du commerce, que le traité de commerce a eu, malgré la crise, des résultats favorables. Je ne veux pas recommencer ce qui, à mon gré, a été très-bien fait.

Les chiffres du tableau des douanes ont été critiqués ; il ne m'appartient pas de répondre à ces critiques. Il en est même desquelles il m'est impossible de savoir si elles sont ou non fondées. Mais comme, en dernier résultat, les documents anglais, malgré des différences de détail, confirment les documents français, cela m'importe peu. Il est un seul point de ces critiques que je veux relever. M. Pouyer-Quertier avait annoncé qu'il soulèverait des milliards. C'est son expression.

Comment l'a-t-il fait ? En réduisant à 4 millions les 2 milliards 152 millions portés au commerce général pour les marchandises d'entrepôt et de transit, 4 millions de frais de transports, voilà, selon lui, à quoi se réduisent les 2 milliards du commerce général. Et comme on lui objectait le mouvement par mer, il a répondu : « Ce qui est exporté par mer ne rend rien au pays. » Eh bien, malgré toute la supériorité commerciale de l'honorable orateur, je ne puis partager son avis, et je trouve que c'est là au contraire un grand élément de prospérité pour un pays. (C'est vrai !)

Ces 2 milliards de marchandises, arrivant dans nos ports, pour y être versés dans le pays, ou pour le traverser en transit, ou enfin pour être réexportés par notre marine ou par la marine étrangère, c'est un élément considérable de richesse. Fasse le ciel que ces milliards augmentent, car ce serait pour notre pays le commencement d'une admirable prospérité commerciale ! (Marques nombreuses d'adhésion.)

Savez-vous ce qu'était cette petite Hollande, qui possédait 16,000 navires quand le monde tout entier n'en avait que 25,000 ? Elle n'était pas seulement, comme on la dit, le roulier du monde entier, elle en était l'entrepositaire. (Très-bien ! très-bien !)

Dans ses ports arrivaient les laines d'Angleterre, les vins de France, les épices de l'Inde et de l'Amérique. Et pour détruire cette prospérité, il a fallu les efforts de Cromwell et de Colbert. Les lois prohibitives ont seules abattu ce petit Etat, qui promettait par tout le globe le drapeau de la liberté commerciale. (Nouvelle approbation.)

Mais la réunion de toutes ces preuves, la généralité de la crise, l'aveu des plaignants, le silence des protectionnistes, les chiffres du mouvement commercial, tout cela n'avait rien qui pût surprendre quiconque a étudié l'histoire du passé. En fouillant dans les archives de ce passé, on y peut trouver mieux qu'une circulaire malheureuse d'un candidat de l'Aveyron ; on en trouverait d'autres plus malheureuses encore ; on verrait que ce qui se produit aujourd'hui est précisément ce qui s'est produit toutes les fois qu'en France on a voulu toucher aux tarifs protecteurs. Alors, chaque fois, une clameur violente des intéressés a protesté ; puis, un résultat favorable pour le pays s'est produit.

Les exemples sont nombreux ; je ne les citerai pas. Toutefois il en est un qui est trop comique pour que je résiste au désir de vous le rappeler. Après 1830, lorsqu'on proposa d'établir l'entrepôt à l'intérieur, et de permettre le transit des soies unies, les protectionnistes de Lyon firent entendre des plaintes véhémentes ; tout était perdu. Et comme on leur répondait : Mais cela existe depuis 1818, M. Futchiron s'écria : Eh bien, Lyon en meurt !

Vous savez comment Lyon en est mort. (Rires.) Mais j'arrive à quelque chose de plus sérieux. L'honorable M. Thiers a prononcé, en 1851, un grand et beau discours qui est devenu un document indispensable à consulter pour tous ceux qui veulent connaître la matière. Eh bien, en lisant ce discours je suis frappé de l'exagération pessimiste des prévisions en présence des résultats que nous avons sous les yeux.

M. le ministre du commerce vous a déjà rappelé ce qui concernait les laines. Personne, disait M. Thiers, ne peut songer à les laisser entrer en France sans frémir ! L'honorable M. Pouyer-Quertier l'a proposé et sans frémir. (On rit.) Ce qui a trait au bétail est plus significatif encore. Le bétail était protégé par un droit de 6 fr. pour les bœufs et de 5 fr. pour les moutons.

Un jeune homme de beaucoup de talent, Sainte-Buve, que la mort nous a ravi trop tôt, dont je prononce le nom avec un

souvenir affectueux, eut le courage de proposer de réduire le droit. Le maréchal Bugeaud s'était écrié : Plutôt une invasion de Cosaques, qu'une invasion de bétail étranger !

M. Thiers répondit de son côté qu'en s'appuyant sur ce que l'Angleterre avait accordé la liberté du bétail. M. Sainte-Buve avait invoqué un argument sans valeur, parce qu'en Angleterre le bétail était supérieur à celui de toute l'Europe ; que l'Angleterre était une île, et que les pays qui pourraient lui procurer du bétail étaient séparés d'elle par toute l'étendue de la France, que les difficultés pour faire voyager les animaux sur mer étaient considérables, tandis qu'en France, avec les facilités de transport qui existent par les chemins de fer, si la protection cessait, la perte serait immense.

Eh bien, cela a été fait. Le droit est descendu à 3 fr. ; puis à 1 fr. Il n'y a pas là perte. (Très-bien !) Non, ce qui manque, ce n'est pas le consommateur, ce serait plutôt le bétail ! Dans ce même discours, M. Thiers, qui était préoccupé de l'expérience faite en Angleterre, objectait que ce qu'il y avait de plus grave dans le système des prohibitions en Angleterre, c'était l'acte de navigation.

Ceci mérite quelques observations, et je vous les soumetts d'autant plus volontiers qu'il en résultera l'épreuve qu'en introduisant la liberté du commerce nous ne prenons rien aux Anglais, nous ne faisons aujourd'hui que reprendre ce que nous leur avons donné. Quand, au 18<sup>e</sup> siècle, les grands économistes Quesnay, Turgot et autres eurent posé les principes, quelques-uns dirent : Mais pour la navigation peut-être faudrait-il conserver le régime protecteur. — Erreur ! répondit Letrosne, si je ne croyais pas que ce qui profite à une nation doit profiter à toutes, si j'étais egoïste, je demanderais que la France seule fut placée sous le régime de la liberté, parce qu'il en résulterait pour elle un avantage immense. Adam Smith n'osa pas aller jusque-là : il n'osa pas porter la main sur l'acte de navigation. Et après avoir établi la nécessité de proclamer la libre échange il s'écriait : Seul pour la navigation la grandeur de l'Angleterre est à ce prix !

Aussi, quand nos prédécesseurs, qui, soit dit en passant, quoique économistes, n'étaient pas ennuyeux, quand Bastiat et ses amis soutenaient la liberté des échanges, on leur disait : L'Angleterre vous jouera ; vous obtiendrez d'elle la liberté pour les industries où elle peut lutter. Mais qu'il s'agisse de sa marine, vous n'obtiendrez alors rien d'elle. Et cependant l'Angleterre a aboli l'acte de navigation.

Est-ce sans effort que Gladstone et Cobden ont obtenu ce résultat ? Non. Ils ont trouvé les mêmes résistances que nous trouvons nous-mêmes. Comme les armateurs français, les armateurs anglais ont dit : Nous serons ruinés, nous ne pourrions lutter contre tous les petits ports du Nord ! On ne les a pas écoutés. En présence de l'abolition de l'acte de navigation, que disait M. Thiers ? Que si les Anglais avaient pris une détermination au sujet de l'acte de navigation, ils avaient obéi à des considérations politiques et qu'on verrait les conséquences.

Eh bien, les conséquences ont été une prospérité sans exemple pour l'Angleterre, devenue l'entrepôt du monde. Je m'étonne, en vérité, qu'une chambre de commerce comme celle de Bordeaux, composée d'hommes sages et intelligents, se soit égarée au point de placer le salut de la marine française dans le maintien des surtaxes d'entrepôt. Comment les négociants éclairés qui la composent n'ont-ils pas reconnu que si les importations directes de l'Inde, de l'Australie diminuaient en France, elles augmentaient en Angleterre ?

Il y a là comme deux plateaux d'une balance dont l'un monte tandis que l'autre descendait. C'est la prédiction de Letrosne qui se réalise, et l'Angleterre recueille le commerce du monde pour avoir librement, sans réciprocité, accepté la liberté. Comment ne comprend-on pas que c'est dans une liberté égale qu'est le salut de notre marine ? Plus de surtaxes, plus de gènes administratifs ; la liberté, toute la liberté ! la est le salut. (Mouvements divers.) En vérité, croire que par des droits misérables on arrêtera la décadence de la marine, croire qu'un si petit moyen produira un si grand effet, c'est ressembler à l'enfant naïf qui espère arrêter un torrent rapide en lui opposant son bras. (Marques d'approbation.)

Ainsi, le succès des abaissements de tarifs n'a rien qui soit de nature à surprendre ceux qui avaient consulté les expériences du passé.

Et maintenant que le fait a prononcé, dois-je reprendre les arguments théoriques qu'on a glissés dans l'exposé des faits pour nous effrayer dans notre œuvre ? Ce serait trop long. Je ne m'arrêterai qu'aux principes. On a d'abord dit qu'il faut protéger le travail ; oui à la condition que vous ajouterez une épithète : le travail productif.

Lorsque le travail n'est pas productif, n'est pas utile, il ne faut pas le protéger, mais le décourager. Vous vous rappelez tous sans doute, le charmant récit d'un économiste, et la pétition des marchands de chandelles et d'huile contre le gaz et le soleil, ennemis et concurrents de leur industrie : Quel développement ne recevrait pas l'industrie nationale, disaient ces honnêtes protectionnistes, si un petit édit national ordonnait à tout le monde de vivre dans l'obscurité. (Rires.)

On a dit encore, et cet argument a été le fond même du discours de l'honorable M. Pouyer-Quertier, on a dit : Si vous voulez nous imposer la lutte avec l'étranger,

ne nous l'imposez pas au moins dans des conditions d'infériorité ; établissez une égalité de charges entre nous et l'Angleterre. A cela je pourrais répondre en premier lieu qu'on vous protège, qu'on ne vous protège déjà que trop, puisqu'on vous accorde des droits qui vont parfois jusqu'à 30 0/0. Mais je prends l'argument en lui-même dans son intégrité. Je réponds ceci :

De deux choses l'une : ou les taxes qui existent sont bien assises et employées à développer les forces du pays, ou elles sont mal assises, et elles reçoivent un emploi improductif : la guerre, les dépenses de luxe. Si elles sont bien assises et bien employées, de quoi vous plaignez-vous ? Elles facilitent la production au lieu de la grever. (Très-bien ! très-bien !) Si elles sont mal assises, reformez-les ; si elles sont mal employées, redressez-en l'emploi. Mais ce qui est intolérable, c'est que vous venez dire : Le pays supporte déjà de lourdes taxes. Eh bien, je vais, sous forme de protection, lui en imposer une nouvelle au profit de quelques-uns. Je ne puis pas vous suivre sur ce terrain. Je suis très-disposé à m'unir à vous pour dégrever, mais non pour aggraver. (Très-bien ! très-bien !)

Dans ce même ordre d'idées, on dit encore : Vous voulez que nous acceptions la concurrence de l'Angleterre ? Donnez-nous donc les 200 millions de consommateurs qu'à l'Angleterre. Mais vous aussi, vous les avez, répondrai-je ; rien ne vous empêche de les prendre. (Mouvement.) Le monde entier vous appartient comme à l'Angleterre.

Une voix. Et l'Amérique ? M. Emile Ollivier. L'Amérique n'appartient pas plus à l'Angleterre qu'à vous. L'Angleterre ne s'est rien réservé ; vous avez sur ses 200 millions de consommateurs autant de droits qu'elle-même, prenez-lui en ce que vous pourrez. (Mouvements divers.)

Enfin, le dernier argument dont on s'est servi contre nous, c'est la solidarité de crise qu'établit le libre-échange entre les diverses nations. A cet égard, il est à remarquer d'abord que cette solidarité des crises a existé bien avant le traité de commerce ; elle a éclaté en 1825, en 1837, entre l'Amérique, la France et l'Angleterre.

Quand l'Angleterre veut absolument se débarrasser d'un surplus de produits, vous avez beau les imposer, vous ne parvenez pas à les exclure de vos marchés. Aux rehausslements du tarif, on répondra par des abaissements du prix (C'est vrai !) et déjà, en 1842, les manufactures de Lille ont fait entendre des plaintes dans ce sens. Mais il y a plus ; loin de me plaindre dans cette solidarité des crises, je la glorifie ; car, savez-vous, messieurs, ce qu'elle produit ? La solidarité des crises augmente les chances de la paix ! (Mouvement.)

Et quand l'honorable M. Kjl-Bernard, dans un discours remarquablement écrit d'ailleurs, nous somrait, nous partisans de la liberté commerciale de montrer les résultats de nos principes, je n'aurais voulu lui répondre que par ce mot : Le résultat de nos principes ? c'est la paix ; la paix, que la solidarité des crises rend également chère à tous les Etats. Si la guerre n'a pas éclaté entre la Prusse et la France l'année dernière, c'est en grande partie grâce aux démarches de l'Angleterre, aux efforts méritoires de lord Cowley pour nous tirer de cette affaire du Luxembourg où nous nous étions si imprudemment engagés. (Reclamations.)

M. Léopold Javal. Attribuez plutôt la paix à la solidarité des intérêts des peuples. M. Emile Ollivier. Et ce n'est pas par sympathie pour nous que l'Angleterre a agi dans cette question du Luxembourg avec tant de zèle ; elle l'a fait dans son propre intérêt, pour nous éviter une crise qu'elle n'aurait pu peser sur nous sans l'atténuer elle-même. (Approbation sur quelques bancs.)

Ainsi donc, messieurs, je conclus sur ce point en disant que je ne saurais admettre l'explication que les partisans de la protection ont donnée de la crise. Voyons maintenant si l'explication présentée par M. le ministre du commerce est plus exacte et si elle est conforme à la réalité. Je ne le pense pas.

L'honorable M. Forcade la Roquette a assigné trois causes à la crise : 1<sup>o</sup> les tarifs américains dernièrement établis ; 2<sup>o</sup> la crise des céréales ; enfin, 3<sup>o</sup> le refoulement de l'or dans les dépôts de la Banque par l'établissement, autour de nous, du papier-monnaie.

Je reconnais dans ces trois causes décrites par M. le ministre un mauvais effet produit sur le mouvement commercial de la France et du monde ; mais je ne crois pas que l'effet de ces trois phénomènes puisse expliquer tout le mal.

Il est évident d'abord que les tarifs américains ne sauraient avoir toute l'importance qu'on pourrait leur attribuer. Il n'est pas inutile de faire remarquer que si ces tarifs ont été introduits, ce n'a pas été sans résistance. La résistance continue, et si elle n'a pas été efficace dès le premier jour, cela tient à ce que, dans ce moment, le parti républicain — qui a raison sur tant d'autres points et tort sur celui-ci — est le maître des affaires, grâce à l'éloignement des Etats du Sud qui sont intéressés à détruire ces tarifs. (C'est vrai !) Cet état est provisoire. Les représentants du Sud reprendront la part d'autorité à laquelle ils ont droit ; ces tarifs seront discutés, et il faut espérer que l'Amérique ne donnera pas longtemps ce déplorable exemple d'une infraction aux principes de liberté.

Si elle persistait d'ailleurs, son propre intérêt se chargerait de l'avertir : les malheurs, les affaiblissements qui, à notre

époque, résultent du système protecteur, seraient un aiguillon suffisant pour la décider à se débarrasser de ces tarifs surannés. Dans tous les cas, je le répète, le système américain et ces tarifs protecteurs ne peuvent pas tout expliquer, parce que l'Amérique souffre comme les autres pays. Là n'est donc pas la cause de la crise.

Que penser de la disette ? Lorsque le blé est cher, dit-on, chacun restreint sa consommation. On hésite à se procurer ou à renouveler les objets de luxe. Il y a un encombrement de produits. Cela est vrai ; mais cela n'explique pas tout ; cela n'explique pas l'encombrement des caisses de la Banque. La diminution du stock d'argent coïncide d'ordinaire avec la diminution du stock marchand. Chacun reprend ses économies et n'apporte plus. C'est la première fois qu'une crise alimentaire n'amène pas la diminution de l'encaisse de la Banque. En outre, l'arrêt des affaires n'est pas toujours non plus la conséquence d'une crise alimentaire.

On a vu souvent, et dans notre pays, malgré l'embarras et la gêne résultant de la disette, les affaires avoir un très grand développement. Ce qui s'arrête, c'est l'économie, elle se consume et ne se reproduit pas. Mais les affaires peuvent néanmoins avoir une impulsion très-énergique. Il est facile de le prouver. Nous avons eu des disettes en 1855 et en 1856. Que voyons-nous alors ? Les opérations de la Banque augmentent de 818 millions, les revenus indirects, de 103 millions en 1855. En 1856, l'augmentation est de 182 millions pour la Banque, de 75 millions pour les revenus indirects.

La crise alimentaire de 1861 et de 1862 n'a pas arrêté le mouvement général des transactions. Les revenus indirects augmentent en 1862 de 91 millions et les opérations de la Banque de 1,127 millions.

Pour expliquer ce que la crise alimentaire n'explique pas, M. le ministre du commerce a invoqué une troisième argument : L'encaisse de la Banque n'a pas diminué, il est vrai, a-t-il dit, mais cela tient au refoulement entre nos mains de l'or étranger par le papier-monnaie étranger. Savez-vous combien il est entré en France d'or étranger ? Pour un milliard. Et M. le ministre ajoute : Voilà le milliard de l'encaisse de la Banque. Si aujourd'hui vous ne voyez pas les effets ordinaires de la disette, c'est qu'ils sont paralysés par l'introduction du milliard étranger.

Je crois que l'explication n'est pas suffisante. Oui, le papier-monnaie, dans les pays voisins, a produit un refoulement considérable d'espèces. Mais ce serait mal juger la situation que de croire que le capital indisponible est tout entier à la Banque. La Banque n'est qu'un thermomètre, comme l'a dit un économiste distingué, M. Victor Bunnet ; quand son encaisse est engorgée, le même phénomène se produit dans toutes les caisses particulières. 1 milliard indisponible à la Banque implique dans le pays une somme indisponible beaucoup plus considérable.

D'ailleurs, si l'entrée du milliard étranger explique que l'encaisse de la Banque soit restée au niveau où nous le trouvons, elle n'explique pas la situation du portefeuille. Elle n'explique pas ce fait qu'en 1867, il y a eu pour 800 millions d'escompte de moins que l'année précédente ; elle n'explique pas que le taux de l'escompte est à 2 1/2 0/0, parce qu'on ne fait pas d'affaires ; elle n'explique pas l'abaissement des revenus indirects ; elle n'explique pas l'atonie, la paralysie générale des affaires.

Si les trois causes que je viens d'examiner ne sont pas admissibles, je suis amené à repousser l'explication du Gouvernement comme j'ai repoussé celle des protectionnistes. Quelle est donc la cause vraie de la situation ? Ici je n'ai pas besoin d'être un grand docteur. Je n'ai qu'à répéter ce que la France entière dit : Le motif de la crise... c'est la crainte de la guerre et l'absence de sécurité qui en résulte pour tout le monde.

Notre Gouvernement dit et répète tous les jours : Je veux la paix, la paix du monde n'est pas menacée. Malgré cela, le pays s'obstine à redouter la guerre. Pourquoi ? D'abord, sans suspecter les intentions de personne, en admettant qu'à la maxime de Machiavel, que tout prince doit savoir manquer à sa parole, notre Souverain ait préféré la maxime de Washington, que la probité est la meilleure des politiques, il est évident que, par une réserve diplomatique nécessaire, quand bien même le Gouvernement voudrait et préparerait la guerre, il serait tenu de dire le contraire tant que l'heure n'en serait pas venue. Préparait-il dans l'ombre une affaire de Mayence comme il a préparé dans l'ombre une affaire de Luxembourg (Bruit), il dirait encore : Nous comptons sur la paix. (Mouvements divers.)

En admettant, ce dont je suis convaincu, qu'il soit sincère en ce moment, il faut reconnaître que l'opinion de l'homme étant variable, quand il dépend d'une ou de deux volontés de disposer du sort du pays, rien ne garantit que l'opinion d'aujourd'hui soit celle de demain ; rien ne garantit qu'après avoir dit de bonne foi, aujourd'hui : paix, on ne dise pas demain, de bonne foi : guerre. Il y a plus. Il y a quelque chose qui, plus encore que l'instabilité de la parole humaine, inquiète, enlève au commerce la sécurité dont il a besoin, c'est qu'à côté des paroles pacifiques, il y a des actes qui ne le sont pas. Vous ne ferez jamais croire à la plupart des commerçants que l'on ferait un établissement militaire comme celui qui se prépare, si l'on n'avait, pas une arrière-